

## Credit xxxxxx et interets

## Par Mariexuxu, le 07/12/2015 à 02:28

## **Bonjour**

j'ai fait un credit xxxxxx en 1998 pour 4800.00 € j'ai payé jusqu'en 2004 en 2004 j'ai arrêté de payer pour cause divorce.

En 2005 j'ai reçu un courrier d'un huissier et j'ai repris mes règlements

mais étant seule avec un enfant j'avais du mal a payer régulièrement ,et un 2006 je reçois un courrier de cet huissier que si je ne payé pas 3598 .00€ qui me restait a régler il viendrais me saisir.

Suite a cette menace j'ai fait une demande de surendettement début 2007 qui a été accepté et mes dettes ont été suspendu pendant 2 ans ainsi que les intérêts.

Je devais reprendre mes règlements en juin 2010 personne ne se manifestait.

En 2012 j'ai repris mes règlements suite a un courrier d'un autre huissier ( ce n'était plus le même) et le montant de la dette n'était plus de 3598.00€ mais 5485.00€.

Aujourd'hui j'ai réglé 6095.00 € et l'huissier me dit que la dette principale est réglé ,mais qu'il me reste encore a payer 3999.00 d'intérêts

Ma question est étant donné qu'en 2006 ma dette était de 3598.00€ est ce normal que le deuxième huissier me réclame 5498.00€.

et les intérêts qu'il me réclame, la prescription quinquénales ne s'applique-t-elle pas dans mon cas?

D'avance je vous remercie pour votre réponse